

PROCES-VERBAL DE LA REUNION TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE JEUDI 16 NOVEMBRE 2009 A BRUXELLES

APPROUVE

Présents:

Michel LOUWAGIE – président FRBN
Wouter GEORGES – secrétaire-général FRBN
Georges STRAETEMANS – Dirk CALUS, administrateurs VZF
Paul EVRARD – Yves HERMANS, administrateurs FFBN

01. Equipements nationaux SPEEDO

M. LOUWAGIE donne des précisions sur ses contacts récents avec B. MOUSTIE et R. SMOLDERS de SPEEDO en ce qui concerne les infractions au port obligatoire des équipements nationaux.

- B. RYCKEMAN

B. RYCKEMAN a confirmé plusieurs fois que SPEEDO a bien autorisé une dérogation au port obligatoire d'un maillot SPEEDO. Toutefois SPEEDO mettra fin au contrat personnel de B. RYCKEMAN. Selon SPEEDO le nageur n'a jamais eu l'autorisation d'une dérogation éventuelle.

En même temps B. RYCKEMAN avait également signé un engagement avec la FRBN, mais le nageur a négligé d'informer la FRBN sur cette dérogation prétendue.

G. STRAETEMANS signale que le contrat SPEEDO-FRBN n'est pas d'application pour la discipline « Eau Libre ». La FRBN informera SPEEDO qu'à partir du 01 janvier 2010 plusieurs athlètes belges prendront part aux compétitions (inter)nationales « Eau Libre » et que ces nageurs (y compris leurs coaches / accompagnateurs) ne seront plus liés par la convention SPEEDO-FRBN. Par conséquent ces athlètes auront un libre choix quant à l'équipement technique.

- P. SYSTEMANS

L'amende relative à son infraction n'a pas encore été payée. Par ailleurs le montant de cette amende a été contesté par biais de son avocat L. MISSON.

Etant donné que la majorité des nageurs a bien respecté les directives ainsi que les engagements, le Conseil d'Administration déplore énormément que ces 2 nageurs qui n'ont pas suivi les règles de jeu ne seront pas sanctionnés convenablement.

La FRBN informera ces deux athlètes que les éventuelles primes / notes de frais pour leurs performances de 2009 ne seront pas remboursées. En tout cas les performances pas réalisées en SPEEDO ne seront pas prises en considération quant au remboursement d'une note de frais.

02. Montants minimums soumissions CB Natation 2010

Le Conseil d'Administration a fixé les montants minimums relatifs aux soumissions des Championnats de Belgique de Natation 2010 :

- PRIMO OPEN CHAMPIONSHIPS SWIMMING 2010 (3 journées) : min. € 5.000,00
- CB NATATION ETE 2010 (3 journées par les années d'âge 1999-1998-1997-1996) : min. € 11.000,00
- CB NATATION ETE 2010 (3 journées pour les catégories d'âge 94-95, 92-93, 91 et -) : min. € 5.000,00
- CB NATATION 25M 2010 (2 journées) : € 2.000,00

Ouverture soumissions : Conseil d'Administration le jeudi 07 janvier 2010 à 19h00.

Le Rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-Général.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:
MERCREDI 02 DECEMBRE 2009 – 18u30 – BUREAU FEDERAL BRUXELLES**